



**MAIRIE de**  
**MAULEVRIER SAINTE GERTRUDE**  
 540, rue Saint Léonard  
 76490  
 \*\*\*\*\*  
 Tél : 02.35.96.25.56  
 mairiemaulevrier@orange.fr

L'an deux mil vingt-deux, le vingt-quatre août, à 19 h 00, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la salle polyvalente, en séance *ordinaire*, sous la présidence de Monsieur David MALANDAIN, Maire, à la suite de la convocation adressée par Monsieur le Maire le douze août deux mil vingt-deux.

Étaient présents : Mesdames GRENET Laëtitia, MALANDAIN Monique, SOUDET Antoinette, PIGNÉ Nadia et Messieurs MALANDAIN David, GUILLET Mathieu, MASCRIER Guillaume, MAROUSE Daniel et DELAHOULIERE Joffrey

Étaient absents : Madame VANOFF Solenne, Madame LEGRAS Maya excusée et donnant procuration à Madame PIGNÉ, Monsieur GOUPIL Gérard, excusé et donnant procuration à Monsieur GUILLET Mathieu, Monsieur BAUDRY Frédéric excusé et donnant procuration à Monsieur MALANDAIN David, Monsieur GOSSELIN Edouard excusé et donnant procuration à Monsieur MASCRIER Guillaume

Les conseillers présents représentant la majorité des membres en exercice, qui sont au nombre de 9, il a été procédé à la nomination du secrétaire, conformément à l'art. L.2121-15 du Code Général des collectivités territoriales.

Madame GRENET Laëtitia a été élue secrétaire de séance.

### **Ordre du jour :**

- Règlement cantine garderie
- Convention intervenants pause méridienne
- Listes des membres commissions Caux Seine Agglo
- Modification délibération RIFSEEP
- Questions diverses

Monsieur le Maire propose d'ajouter à l'ordre du jour une délibération la garantie d'emprunt Immobilière Basse Seine.

Le compte-rendu du précédent Conseil Municipal a été adopté à l'unanimité.

<b>DL2022-30</b>	<b>Garantie d'emprunt Immobilière Basse Seine</b>
------------------	---

Vu les articles L.2252-1 et L.2252.2 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article 2298 du Code civil ;

Vu le contrat de prêt n°134104 en annexe signé entre : IMMOBILIERE BASSE SEINE ci-après l'emprunteur, et la Caisse des dépôts et consignations ;

Article 1 :

L'assemblée délibérante de la COMMUNE DE MAULEVRIER SAINTE GERTRUDE accorde sa garantie à hauteur de 100,00% pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 184 577,00€ souscrit

par l'emprunteur auprès de la Caisse des dépôts et consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt n°134104 constitué de 2 lignes du prêt.

La garantie de la collectivité est accordée à hauteur de la somme en principal de 184 577,00€ augmentée de l'ensemble des sommes pouvant être dues au titre du contrat de prêt.

Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

Article 2 :

La garantie est apportée aux conditions suivantes :

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre recommandée de la Caisse des dépôts et consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Article 3 :

Le Conseil s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du prêt.

<b>DL2022-31</b>	<b>Règlement cantine garderie</b>
------------------	-----------------------------------

Le règlement cantine et pause méridienne initié par la précédente municipalité n'a jamais été mis en place. Mme VANOFF a travaillé à l'élaboration de ce nouveau règlement.

Monsieur le Maire expose qu'il est nécessaire de mettre à jour le règlement de la cantine scolaire et de la garderie. Plusieurs critères amènent à cette mise à jour. D'une part, la réorganisation de la cantine en 2 services, la surveillance de la pause méridienne s'avère plus compliquée à gérer. De plus, le comportement inadapté de certains élèves nous amène à redéfinir les règles.

Des chartes de savoir-vivre et de respect mutuel cantine et garderie sont jointes à ce nouveau règlement.

Quelques modifications sont à apporter à ce nouveau règlement. Il convient de préciser qu'il n'y a pas de temps gratuit en cas de retard pour venir rechercher un enfant, et de signifier que l'arrivée des enfants qui ne sont pas demi-pensionnaires se fait à 13h20. Les nom et prénom sont à rajouter sur les chartes.

Il est convenu d'imprimer ces documents en mairie, après modifications, et de demander la distribution auprès de la directrice de l'école.

Après délibération, les élus approuvent le règlement, ci-annexé, ainsi que les chartes de savoir-vivre et de respect mutuel pour une mise en application le 1<sup>er</sup> septembre 2022.

	<b>Convention intervenants pause méridienne</b>
--	---

Dans le cadre des activités sur la pause méridienne, la commune de Maulévrier-Sainte-Gertrude a décidé, pour assurer des animations prévues tout au long de l'année scolaire, de faire appel à des intervenants extérieurs.

Plusieurs intervenants se sont déjà positionnés sur les créneaux proposés à savoir :

- La MJ4C de Caudebec-en-Caux (Rives-en-Seine) pour la surveillance quotidienne sur le temps de la pause méridienne et un midi jeux par semaine
- Le club de hockey d'Yvetot
- Madame DUPONT COURSEAUX sophrologue à Maulévrier-Sainte-Gertrude
- Le rugby club d'Yvetot

Une convention type a été réalisée par le secrétariat de la mairie et madame GRENET pour les intervenants qui n'auraient pas de convention à nous soumettre.

Après lecture de cette dernière, il convient d'alléger les points relatifs à la résiliation de la convention et procédures de recours.

D'autres club sont intéressés pour participer aux animations de la pause méridienne.

Le club de molkky d'Yvetot et le club de football américain ont répondu favorablement à notre demande de partenariat. Monsieur MALANDAIN se rapproche d'eux.

Les sapeurs-pompiers pourraient également intervenir dans le cadre des premiers de secours, monsieur MAROUSE se renseigne sur les possibilités d'intervention.

Madame GRENET va contacter une intervenante de chant et une autre de zumba/pilate.

Un bilan sera effectué à la fin de l'année scolaire pour mesurer l'impacte de cette initiative sur le mieux-vivre dans la cour de récréation.

Cette convention est approuvée à l'unanimité des membres présents.

	<b>Liste membres commissions Caux Seine Agglo</b>
--	---

A la demande des services de Caux Seine Agglo, il convient de faire le point sur la participation des membres du Conseil Municipal aux différentes commissions.

La commission planification, aménagement et urbanisme n'étant pas pourvu de titulaire, monsieur GUILLET se propose pour cette commission.

La répartition est la suivante :

Commission	Titulaire	Suppléant(e)
Finances et outils stratégiques	MALANDAIN Monique	
Patrimoine et tourisme	SOUDET Antoinette	
Culture et sport	MALANDAIN David	
Prévention et accompagnement	GRENET Laëtitia	
Transitions et mobilités	GOUPIL Gérard	
Cadre de vie	GUILLET Mathieu	
Planification, aménagement et urbanisme	GUILLET Mathieu	

	<b>Modification délibération RIFSEEP</b>
--	--

Cette modification est proposée par madame MALANDAIN.

Cette dernière présente au Conseil le nouveau régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel – RIFSEEP, mis en place dans la fonction publique de l'Etat est transposable à la fonction publique Territoriale.

Il se compose :

- d'une indemnité liée aux fonctions, aux sujétions et à l'expertise – IFSE,
- d'un complément indemnitaire tenant compte de l'engagement professionnel et de la manière de servir – CIA.

Le RIFSEEP se substitue à l'ensemble des primes ou indemnité versées antérieurement hormis celle pour lesquelles un maintien est explicitement prévu.

Les calculs proposés sont à retravailler avec monsieur MAROUSE, au fait de ce régime indemnitaire.

Il n'a pas été procédé au vote, ce thème sera présenté lors d'un prochain conseil.

## Questions diverses :

- PLUI :  
Messieurs MALANDAIN et GUILLET participeront au tournage d'une vidéo pour promouvoir notre vision du PLUI.
  
- Défense incendie :  
La DETR a donné son accord concernant une demande de subvention s'élevant à 78% du coût. 10% supplémentaires ont été demandés auprès du Département.
  
- Procédures d'urbanisme :  
4 dossiers étaient en infraction.  
Après demande de mise en conformité, il ne reste plus qu'un dossier litigieux.
  
- Identification animale :  
Afin de pouvoir procéder à l'identification des animaux retrouvés errants, blessés ou morts, la municipalité va se doter d'un lecteur de puce d'une valeur de 65,00€.
  
- Travaux d'été :  
Monsieur MASCRIER a procédé à divers travaux de rénovation à la salle polyvalente, l'école ainsi qu'aux locaux du stade de football.
  
- USDV :  
La convention instaurée avec ce club prévoyait la prise en charge par l'USDV des consommations d'eau et d'électricité afin de responsabiliser les entraîneurs.  
Le Président du club demande à ne plus supporter cette charge financière.  
Il convient de revoir la convention. Néanmoins, la subvention allouée à ce club sera révisée.
  
- Repas des anciens :  
La date du 04 décembre est proposée. Reste à définir l'organisation, le service, l'animation.  
Un chèque pour les personnes qui ne participeraient pas est évoqué.  
Madame MALANDAIN se charge de trouver un prestataire pour le repas
  
- Rentrée scolaire 2022 :  
Monsieur MALANDAIN et Madame MALANDAIN seront présents à l'école le jour de la rentrée scolaire.
  
- Fibre :  
Le raccordement à la fibre de la mairie et de l'école sera bientôt réalisé.
  
- Bilan panneau pocket :  
Les statistiques de l'application remontent 80 appareils connectés.  
Les alertes météorologiques y sont principalement relayées.  
Il faut poursuivre la promotion de cette application.
  
- Nids de poule :  
Des nids de poule sont signalés par madame SOUDET à la Genevraie.  
Un nettoyage serait aussi à prévoir par les agents communaux.

- Chats errants :  
Madame PIGNE a dû faire opérer à ses frais une chatte ayant donné naissance à 4 chatons chez elle. Les bons de prise en charge avec 30 millions d'amis ne sont pas encore disponibles en mairie. Il faut définir la quantité au plus juste et les commander.
  - Eclairage public :  
Madame LEGRAS signale un dysfonctionnement de l'éclairage public à Sainte Gertrude. L'éclairage des parkings fonctionnant avec des capteurs ne s'éteint pas.
  - RD40 :  
Des panneaux d'entrée et de sortie d'agglomération ont été mis en place à Sainte Gertrude. Il y a du retard dans l'installation des écluses maintenant programmée fin août début septembre
  - Concert :  
Un concert de blues est programmé le 28 août à la prairie de Sainte Gertrude. Des bénévoles sont recherchés pour la mise en place, un pot sera offert par la commune.
  - Terrain de pétanque :  
Un pot sera offert à l'occasion de l'inauguration du terrain de pétanque aux Jardins le 03 septembre à 12h00.
  - Forum des associations et du savoir-faire local :  
Il se déroulera le samedi 10 septembre à partir de 14h30 à la salle polyvalente.
  - Verger terrain Lemaitre :  
Rendu accessible du fait de son débroussaillage, ce terrain devient un nouveau lieu à imaginer. La municipalité envisage d'y installer des bancs et tables de pique-nique pour en faire un lieu convivial.
  - Bourse au permis  
Dans le cadre de cette action, 2 stagiaires ont travaillé sur la commune cet été.
  - Agence Nationale du Sport :  
La commune a eu leur accord pour démarrer la création du terrain multisport, cependant l'accord pour la subvention n'a pas encore été obtenu.
  - Stade :  
Le pare-ballon a été changé mi-août par des membres du Conseil.  
Il a été acheté à la société Alphatex.
  - Retour sur la commission transition écologique et développement durable du 23 août :  
Un bilan a été fait par rapport aux objectifs de départs.  
Les actions qui ont déjà été menées sont les suivantes :
    - Mise en place d'un récupérateur d'eau au local technique (prévoir d'en installer un du côté de l'église de Sainte Gertrude, sans dénaturer le site)
    - Gestion différenciée des espaces verts
    - Eclairage public avec ampoule LED et plages horaires d'éclairage réduites
- A venir :
- Investir dans des parkings à vélo
  - Changer les arbres morts aux Caillouets, à Sainte Gertrude et les haies aux Jardins.  
Des propositions d'habitants sont en cours de réflexion.

L'ordre du jour est épuisé, la séance est close à 21h45.

MALANDAIN David

GUILLET Mathieu

GRENET Laëtitia

MALANDAIN Monique

MASCRIER Guillaume

GOUPIL Gérard  
(Procuration Guillet  
Mathieu)

BAUDRY Frédéric  
(Procuration David  
MALANDAIN)

Baudry Solenne  
(Absente)

SOUDET Antoinette

MAROUSE Daniel

DELAHOULIERE Joffrey

PIGNE Nadia  
(Procuration LEGRAS  
Maya)

LEGRAS Maya  
(Procuration Nadia  
PIGNE)

GOSSELIN Edouard  
(Procuration Guillaume  
MASCRIER)